



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le

10 AVR. 2020

Le Préfet

Monsieur,

Par courrier du 10 avril 2020, vous m'avez saisi sur les conditions de rétention administrative des ressortissants étrangers en situation irrégulière placés au centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot.

Afin de préciser mon précédent courrier du 6 avril 2020, je vous confirme que toutes les mesures sanitaires de protection prévues par l'instruction commune du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la santé du 17 mars 2020 ont été mises en place au centre de rétention administrative (CRA) n°2 du Mesnil-Amelot qui reste ouvert aux placements limités de retenus.

Ainsi, tous les retenus qui entrent au CRA, font l'objet d'une prise en compte par le service médical immédiatement ou dès le lendemain, s'il s'agit d'une entrée tardive au CRA.

Dès leur arrivée, un kit de nettoyage comprenant notamment un sachet de savon liquide est remis aux retenus qui peut être renouvelé autant que de besoin sur leur demande.

Les retenus disposent d'un flacon de gel hydroalcoolique à l'entrée du réfectoire et à côté du greffe du CRA. Aucun flacon n'est mis à disposition dans leur zone de nuit conformément aux règles de sécurité et de protection des retenus, un retenu pouvant avaler le produit.

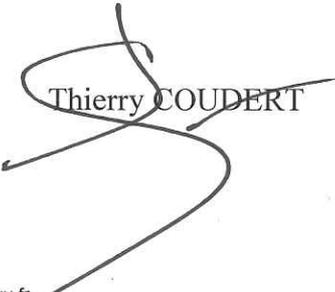
Compte tenu de leur nombre limité, les retenus sont répartis dans les dortoirs pour dormir à un par chambre et à deux lorsque le nombre de 40 hommes est dépassé. Nous constatons cependant tous les matins que les retenus ont d'initiative déplacé leurs matelas pour dormir à plusieurs dans une même chambre.

Les masques sont utilisés conformément à la doctrine d'emploi des masques du ministère qui exclut un port systématique par les effectifs du CRA.

Je rappelle qu'aucun cas de covid 19 n'a été détecté depuis le début de la crise sanitaire parmi les retenus au CRA du Mesnil -Amelot.

J'ajoute que le juge des libertés et de la détention de Meaux a prolongé les rétentions des retenus placés par la préfecture de Seine-et-Marne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Thierry COUDERT

Monsieur Yves Terrenoire

- Réseau éducation sans frontières 77